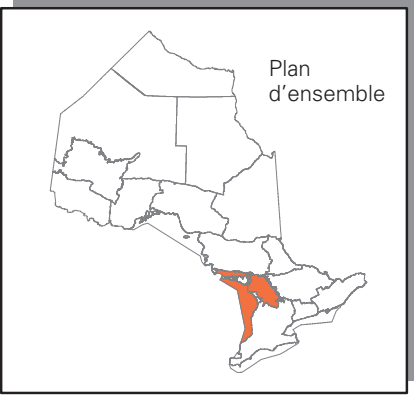


Légende

- Ville ou collectivité
- Route principale
- +— Voie ferrée principale
- ▭ Limite de la zone
- ▭ Lac principal
- ▭ Parc et réserve de chasse de la Couronne

REMARQUE:
 - À l'est de la porte d'écluse de l'ouvrage de compensation et de l'écluse de Sault Ste. Marie, la rivière Ste-Marie est dans la zone 14.



SAISONS DE PÊCHE ET LIMITES DE POSSESSION : ZONE 13

ESPÈCES	SAISONS D'OUVERTURE	LIMITES ET RESTRICTIONS	ESPÈCES	SAISONS D'OUVERTURE	LIMITES ET RESTRICTIONS
Doré jaune et doré noir, toutes combinaisons	Pêche ouverte toute l'année	S - 6 C - 2	Truite brune*	Pêche ouverte toute l'année	S - 5 C - 2
Achigan à grande bouche et achigan à petite bouche, toutes combinaisons	4 ^e samedi de juin au 30 nov.	S - 6 C - 2	Truite arc-en-ciel*	Pêche ouverte toute l'année	S - 2 C - 1
Grand brochet	Pêche ouverte toute l'année	S - 4 C - 2	Touladi*	1 ^{er} janv. au 30 sept., et 1 ^{er} au 31 déc.	S - 2 C - 1
Maskinongé	3 ^e samedi de juin au 15 déc.	S - 1; doit dépasser 102 cm (40 po) C - 0	Saumon du Pacifique*	Pêche ouverte toute l'année	S - 5 C - 2
Perchaude	Pêche ouverte toute l'année	S - 50 C - 25	Saumon atlantique*	Pêche ouverte toute l'année	S - 1 C - 0
Marigane	Pêche ouverte toute l'année	S - 30 C - 10	Grand corégone	Pêche ouverte toute l'année	S - 12 C - 6
Malachigan	Pêche ouverte toute l'année	S - 50 C - 25	Esturgeon de lac (esturgeon jaune)	1 ^{er} janv. au 30 avril, et 1 ^{er} juillet au 31 déc.	S - 1 C - 0
			Barbue de rivière	Pêche ouverte toute l'année	S - 12 C - 6



On ne trouve pas les espèces suivantes dans la zone 13 et leur pêche y est interdite pendant toute l'année : omble de fontaine et truite moulac.

* Ces espèces font l'objet de limites globales. Voir page 7 pour plus d'information.

EXCEPTIONS AUX RÈGLEMENTS : ZONE 13

PLAN D'EAU

Lac Huron (bassin principal), sauf la baie South de l'île Manitoulin, la baie Georgienne (zone 14), le chenal North (zone 14) et les tributaires du lac Huron dans les zones 10, 15, et 16.

PRÉCISIONS

Il est permis d'utiliser deux lignes quand on pêche à la traîne à bord d'une embarcation en eau libre.

Emplois des jeunes



dans le domaine
des ressources naturelles

Qu'avez-vous fait l'été dernier?

Un impact qui fait la différence...

Les poissons et les voies navigables de l'Ontario ont besoin de votre aide.

Ne manquez pas nos possibilités d'emploi alléchantes!

Consultez le site Web
www.youth.mnr.gov.on.ca ou appelez
le (705) 755-2014.



Des emplois formidables pour des gens formidables

ontario.ca/careers

SAISONS DE PÊCHE ET LIMITES DE POSSESSION : ZONE 14

ESPÈCES	SAISONS D'OUVERTURE	LIMITES ET RESTRICTIONS	ESPÈCES	SAISONS D'OUVERTURE	LIMITES ET RESTRICTIONS
Doré jaune et doré noir, toutes combinaisons	1 ^{er} janv. au 1 ^{er} mars, et 1 ^{er} mai au 31 déc.	S - 2 par jour, limite de possession de 4; aucun entre 41-56 cm (16,1-22 po), un seul dépassant 56 cm (22 po) C - 1 par jour, limite de possession de 2; aucun entre 41-56 cm (16,1-22 po), un seul dépassant 56 cm (22 po)	Malachigan	Pêche ouverte toute l'année	S - 50 C - 25
Achigan à grande bouche et achigan à petite bouche, toutes combinaisons	4 ^e samedi de juin au 30 nov.	S - 3 C - 1	Truite brune*	Pêche ouverte toute l'année	S - 5 C - 2
Grand brochet	1 ^{er} janv. au 1 ^{er} mars, et 1 ^{er} mai au 31 déc.	S - 2 par jour, limite de possession de 4 un seul dépassant 86 cm (34 po) C - 1 par jour, limite de possession de 2 un seul dépassant 86 cm (34 po)	Truite arc-en-ciel*	Pêche ouverte toute l'année	S - 2 C - 1
Maskinongé	3 ^e samedi de juin au 15 déc.	S - 1; doit dépasser 137 cm (54 po) C - 0	Touladi*	1 ^{er} janv. au 30 sept, et 1 ^{er} au 31 déc.	S - 2 C - 1
Perchaude	Pêche ouverte toute l'année	S - 25 par jour, limite de possession de 50 C - 12 par jour, limite de possession de 25	Saumon du Pacifique*	Pêche ouverte toute l'année	S - 5 C - 2
Marigane	Pêche ouverte toute l'année	S - 30 C - 10	Saumon atlantique*	Pêche ouverte toute l'année	S - 1 C - 0
			Grand corégone	Pêche ouverte toute l'année	S - 12 C - 6
			Cisco	Pêche ouverte toute l'année	S - 25 C - 12
			Esturgeon de lac (esturgeon jaune)	1 ^{er} janv. au 30 avril, et 1 ^{er} juillet au 31 déc.	S - 1 C - 0
			Barbue de rivière	Pêche ouverte toute l'année	S - 12 C - 6

On ne trouve pas les espèces suivantes dans la zone 14 et leur pêche y est interdite pendant toute l'année : omble de fontaine et truite moulac.

* Ces espèces font l'objet de limites globales. Voir page 7 pour plus d'information.

EXCEPTIONS AUX RÈGLEMENTS : ZONE 14

PLAN D'EAU	PRÉCISIONS	PLAN D'EAU	PRÉCISIONS
Bras Big du bras Parry - les eaux du bras Big incluant le havre de Depot, le havre de Parry Sound et les eaux à l'ouest du bras Parry entre l'île Snake et les îles Nias.	Il est interdit d'utiliser plus d'une ligne pour la pêche à travers la glace. Touladi - pêche ouverte entre le 1 ^{er} janv. et le 30 sept. Touladi S - 0 et C - 0, entre le 1 ^{er} janv. et le 7 févr., entre le 1 ^{er} avril et le 23 juin, et du 1 ^{er} au 30 sept. Touladi S - 1 et C - 1, ne doit pas dépasser 61 cm (24 po), entre le 8 févr. et le 31 mars, et du 24 juin au 31 août.	Baie Georgienne - les eaux à l'ouest du bras Big du bras Parry, incluant une zone au sud de l'île Shawanaga; à l'est des îles Limestone Nord, Sandy et Umbrella; et au nord de l'île Frying Pan; incluant la baie Five Mile mais excluant les zones sous réglementation séparée et répertoriées sous le bras Big du bras Parry. On peut se procurer une carte au bureau local du MRN.	Touladi S - 1 et C - 0.
Bras Big du bras Parry (chenal Killbear) - les eaux entre les îles Nias et la pointe Cadotte de l'île Parry.	Touladi - pêche fermée toute l'année.	Baie Iroquois du chenal North du lac Huron.	Réserve de poissons - aucune pêche entre le 1 ^{er} janv. et le 30 avril. Le touladi S - 1 et C - 0, ne doit pas dépasser 51 cm (20 po), ayant une agrafe à nageoire et une cicatrice guérie.
Rivière et havre de Blackstone - canton d'Archipelago, terrain 37, conc. V.	Réserve de poissons - aucune pêche entre le 1 ^{er} avril et le vendredi avant le 3 ^e samedi de mai.	Baie McGregor - lac Huron - au nord d'une ligne tracée entre le point le plus à l'ouest de la pointe McGregor jusqu'au point terrestre le plus à l'est de la petite île La Cloche, incluant la baie Iroquois.	Doré jaune - pêche fermée toute l'année.
Les eaux de la baie Georgienne connues localement sous le nom de Dawson Rock-Grand Bank, dans le district géographique de Manitoulin et délimité par des lignes tracées de la façon suivante : commençant à 45° 35' N. et 81° 10' O., puis vers le nord jusqu'à 45° 45' N. et 81° 10' O., puis vers l'ouest jusqu'à 45° 45' N. et 81° 25' O., puis vers le sud jusqu'à 45° 35' N. et 81° 25' O., puis vers l'est jusqu'au point de départ.	Réserve de poissons - pêche fermée toute l'année.	Rivière Mississagi - du barrage Red Rock sur rivière Mississagi (anciennement Hydro Ontario) dans le canton de Gladstone jusqu'au chenal North du lac Huron.	Réserve de poissons - aucune pêche entre le 1 ^{er} avril et le vendredi avant le 3 ^e samedi de mai.
		Rivière Moon - canton de Freeman, terrains 33, 34, 35, 36 dans les conc. VIII, IX et X.	Réserve de poissons - aucune pêche entre le 1 ^{er} avril et le vendredi avant le 3 ^e samedi de mai.

EXCEPTIONS AUX RÈGLEMENTS : ZONE 14

PLAN D'EAU	PRÉCISIONS	PLAN D'EAU	PRÉCISIONS
Chenal North du lac Huron - les eaux à l'ouest d'une ligne droite entre le point le plus au nord (45° 48' 28" N. et 81° 35' 44" O.) sur la ligne des eaux du cap Smith (sur l'île Manitoulin) jusqu'au point le plus au sud (45° 58' 05." N. et 81° 29' 20" O.) sur la ligne des eaux de la pointe Red Rock (est de la ville de Killarney), et à l'est d'une ligne droite entre le point le plus au sud (46° 10' 31" N. et 82° 53' 06" O.) sur la ligne des eaux le long de la rive de la pointe Mary (à l'est de la rivière Blind) jusqu'au point le plus au nord (45° 59' 52" N. et 82° 48' 40" O.) sur la ligne des eaux du cap Roberts (du côté gauche du bras Bayfield, sur l'île Manitoulin).	Truite arc-en-ciel S - 5 et C - 2.	Rivière Ste-Marie - entre les vannes des ouvrages compensateurs en aval jusqu'à la longitude 83° 45' O. qui se prolonge entre la pointe Eagle (baie Hay) au sud jusqu'à la frontière internationale avec les États-Unis.	Il est permis d'utiliser deux lignes quand on pêche à la traîne à bord d'une embarcation en eau libre. Doré jaune - pêche ouverte entre le 1 ^{er} janv. et le dernier jour de févr., et du 15 mai au 31 déc. Doré jaune S - 4 et C - 2, pas de limite de taille. Grand brochet - pas de limite de taille.
Rivière North, depuis les chutes Laughlin en aval jusqu'à la rivière Coldwater, canton de Matchedash.	Réserve de poissons - aucune pêche entre le 1 ^{er} avril et le vendredi avant le 3 ^e samedi de mai.	Rivière Ste-Marie, Lac George - dans les eaux du canton de Laird, entre la pointe Pumpkin en amont jusqu'à la limite du canton de Laird.	Doré jaune S - 0 et C - 0, entre le 1 ^{er} avril et le juin 15.
Rivière Mississagi - depuis le barrage Red Rock (autrefois Ontario Hydro) de la rivière Mississagi, dans le canton de Gladstone, jusqu'au chenal North du lac Huron.	Réserve de poissons - aucune pêche entre le 2 ^e samedi de mars et le 3 ^e vendredi de mai.	Ruisseau Sucker - canton de Harrison, entre la route 69 en aval jusqu'à un point 250 m (820 pi) à l'ouest du CFCP.	Réserve de poissons - aucune pêche entre le 1 ^{er} avril et le vendredi avant le 3 ^e samedi de mai.
Rivière Seguin - ville de Parry Sound.	Réserve de poissons - aucune pêche entre le 1 ^{er} avril et le vendredi avant le 3 ^e samedi de mai.	Chenal Tug et un chenal sans nom - entre le lac Little et la baie Georgienne - cantons de Tay et Georgian Bay.	Réserve de poissons - aucune pêche entre le 1 ^{er} avril et le vendredi avant le 3 ^e samedi de mai.
Rivière Shawanaga - à l'ouest de l'emprise de la voie ferrée du CFCP - canton de Shawanaga.	Réserve de poissons - aucune pêche entre le 1 ^{er} avril et le vendredi avant le 3 ^e samedi de mai.	Rivière Whitefish - canton de Curtin, entre l'embouchure au chenal North du lac Huron, en amont jusqu'au barrage du lac Flood, à l'est de la route 6.	Doré jaune - pêche ouverte entre le 1 ^{er} janv. et le 1 ^{er} mars, et du 3 ^e samedi de mai au 31 déc.

Visit www.tackleshare.com



Le programme O.F.A.H. TackleShare emprunte le matériel de pêche pour permettre aux enfants et aux familles de faire de la pêche! Informez-vous du TackleShare voyageant qui vient à une communauté près de vous!



C.P. 2800
Peterborough, ON K9J 8L5
tel 705-748-6324
telecopieur 705-748-9577



Permis de pêche non-nécessaire!

le 23, 24 février 2008
le 4, 5, 6 juillet 2008

le 21, 22 février 2009
le 10, 11, 12 juillet 2009

Partagez la pêche avec un enfant!
Ontario Family Fishing Weekend